

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce neuvième jour de juillet deux mille douze (9 juillet 2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

### **FORMANT QUORUM**

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### Ordre du jour

#### **Ouverture de la séance**

##### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Mot du maire**

- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 3. Correspondance**
- 4. Trésorerie**
- 5. Adoption des comptes fournisseurs**
- 6. Engagements de crédits – 9 juillet 2012**
- 7. Avis de motion – Pour modifier l'article 8.2.1 du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable**
- 8. Avis de motion – Pour modifier l'article 3 du Règlement numéro 413-2011 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2012**
- 9. Adoption du règlement numéro 413-1-2012 pour modifier le Règlement numéro 413-2011 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2012**
- 10. Financement temporaire – Règlement 401-2011 (Achat et rénovation du futur hôtel de ville)**
- 11. Utilisation de solde disponible du règlement 395-2010**
- 12. Achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour en faire le nouvel Hôtel de Ville**
- 13. Autorisation de signataires – Lettre d'entente # 6 – Convention collective des employés municipaux de la Mauricie (CSN) (section Saint-Étienne-des-Grès)**
- 14. Approbation de la programmation des travaux - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013)**
- 15. Octroi de contrat à Beaudry & Palato inc. - Réaménagement intérieur de la Salle communautaire**

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

16. *Octroi de contrat – BPR-Infrastructures inc. - Plans et devis pour appels d’offre – Remplacement des conduites, rue Principale*
  17. *Octroi de contrat – Réfection 5<sup>e</sup> Rang – Pose d’enrobé bitumineux*
  18. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Services professionnels – Réfection de la rue Saint-Joseph*
  19. *Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture de sel déglaçant*
  20. *Acceptation de la révision budgétaire de l’Office municipal d’habitation de Saint-Étienne-des-Grès (OMH) (exercice financier 2012)*
  21. *Autorisation d’utilisation de bunkers au Grand Prix de Trois-Rivières par des pompiers*
  22. *Vente terrain avenue des Sapins – Renonciation du soumissionnaire retenu - Cession à M. Stéphane Normandin*
  23. *Demande de dérogation mineure de Mme Johanne Forest et de M. Luc Binette à l’égard de l’immeuble sis au 15, Place du Moulin, lot 4 573 179 du cadastre du Québec*
  24. *Demande de dérogation mineure de Mme Annabelle Bourassa à l’égard de l’immeuble sis au 360, rue Louis, lot 2 546 545 du cadastre du Québec*
  25. *Résolution pour l’assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Appui à la Municipalité de Maskinongé*
  26. *Motion de félicitations – Madame Audrey Potz – Super Finale Espoir de Plongeon Québec*
  27. *Motion de félicitations – M. Scott Carrier – Repêchage dans l’équipe des Saguenéens de Chicoutimi*
  28. *Motion de félicitations – Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière – Prix d’excellence en formation de l’Association des directeurs municipaux du Québec*
  29. *Motion de félicitations – Comité organisateur de la Fête Nationale*
  30. *Affaires diverses*
  - 30.1 *Autorisation – Dépôt d’une requête en homologation de transaction – Matricule # 6143-94-5548*
- Période de questions*
31. *Clôture de la séance*

2012-07-235

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et résolu d’approuver et d’adopter l’ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Mot du maire**

Monsieur le maire salue les citoyens présents. Il fait part qu’une entente est intervenue avec les employés municipaux concernant le renouvellement de la convention collective. Il souligne que lorsqu’il y a de la bonne volonté, il est toujours possible de trouver une entente, ce qui n’est pas le cas avec nos pompiers puisque nous serons en arbitrage en octobre prochain.

Des travaux sur nos infrastructures souterraines se tiendront au cours des prochaines semaines sur la rue Principale entre les rues du Refuge et Bellemare et entre la rue Paquette et le chemin des Étangs.

Les travaux du 5<sup>e</sup> rang seront octroyés ce soir et les travaux s’effectueront aussi dans les prochaines semaines.

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

Il informe de la tenue de la journée Compte-goutte du dimanche 15 juillet prochain. Il demande aux gens de faire un petit geste ce jour-là, ne serait-ce que de réduire le temps des douches. Il indique de plus que la municipalité procédera à l'installation d'aérateurs dans tous les robinets de la municipalité ainsi que des sacs dans les réservoirs de toilette.

Il mentionne que lundi le 16 juillet aura lieu la visite pour notre qualification de Fleurons. Nous sommes actuellement classés 3 Fleurons et nous voulons le maintenir. Il invite les gens à procéder à la tonte des pelouses et au nettoyage de leur plate-bande.

Il invite la population à participer aux mercredis de la culture, les prochaines dates étant le 25 juillet et 15 août 2012.

Félicitations à Mme Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière pour l'obtention du *Prix d'excellence en formation 2012* de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption des procès-verbaux

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 juin 2012 et extraordinaire du 11 juin 2012 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2012-07-236

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien, et résolu que les procès-verbaux des séances ordinaires du 4 juin 2012 et extraordinaire du 11 juin 2012 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 09-07-2012 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2012-07-237

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger, et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 09-07-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2012-07-238

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

- les déboursés pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 juin 2012* totalisant 144 994,48 \$.
- les comptes à payer *au 30 juin 2012* au montant de 155 262,45 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

**Aqua Data – Services professionnels – Exécution du programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable**

**2012-07-239**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 12658 à Aqua Data, au montant de 5 662,52 \$, taxes incluses pour des services professionnels pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution de l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Pour assistance technique et analyse d'inspection d'égout**

**2012-07-240**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 15028450 à BPR-Infrastructure inc., au montant de 1 121,01 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnelles pour assistance technique et analyse d'inspection d'égout pour la période se terminant le 26 mai 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre – Honoraires professionnels - Certificat de localisation contre le lot 2 545 744 du cadastre du Québec**

**2012-07-241**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 5078 à Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, au montant de 1 149,75 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la production d'un certificat de localisation contre le lot 2 545 744 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Convention collective de travail - Pompiers**

**2012-07-242**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 53001832 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 1 810,86 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour la négociation de la

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

convention collective de travail des pompiers de la municipalité, pour la période se terminant le 30 avril 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Claude Grenier Ressources humaines inc. – Honoraires professionnels – Politique salariale

**2012-07-243**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures 3435 et 3462 à Claude Grenier Ressources humaines inc., aux montants respectifs de 796,78 \$ et de 770,05 \$, incluant les taxes, pour un total de 1 566,83 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour l'élaboration d'une politique salariale des employés de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Serge Munger, consultant en coaching - Accompagnement en gestion

**2012-07-244**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture datée du 11 juin 2012, à Serge Munger, consultant en coaching, au montant de 250,00 \$, incluant les taxes, pour un accompagnement en gestion et la production d'un rapport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Corporation de transport adapté Fran-Che-Mont (CTAFCM) – 2<sup>ième</sup> versement – Quote-part 2012

**2012-07-245**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 4319 à Corporation de transport adapté Fran-Che-Mont (CTAFCM) au montant de 4 904,00 \$, représentant le 2<sup>e</sup> versement de la quote-part 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### La Mutuelle des municipalités du Québec

**2012-07-246**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la franchise de 1 000,00 \$ concernant le dossier numéro 120280-JEP à La Mutuelle des municipalités du Québec pour dommages matériels lors des opérations de déneigement de 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Engagements de crédits – 9 juillet 2012

**2012-07-247**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et le transfert budgétaire suivants :

**Engagements de crédits :**

Description	Compte G/L	Montant
Produits médicaux-Premiers répondants	02.223.10.675	602,87 \$

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

Achat débroussailleuse*	02.320.00.643	920,00 \$
Achat ponceau (entrée pour terrain sur 5 <sup>e</sup> Rang (accès au lot 2 544 723))	02.320.00.521	645,00 \$
Achat asphalte pour resurfaçage	02.320.00.459	15 000,00 \$
Entretien et vidange des égouts pluviaux	02.320.00.459	8 000,00 \$
Muret et terrassement – Station des Pins	02.413.10.522	3 900 \$
Cellulaires – Camp de jour	02.701.52.333	76,99 \$
Radios mobiles 2 X 225 \$	02.223.10.650	450,00 \$
Bases magnétiques 2 X 45 \$	02.223.10.650	90,00 \$
2 antennes	02.223.10.650	30,00 \$
Programmation des radios portatives no 1 et no 2 2X15,00 \$	02.223.10.650	30,00 \$
Chronomètre	02.220.00.649	50,48 \$
Cafetière	02.220.00.649	38,47 \$
Corde <i>bungee</i> pour micro de radio	02.220.00.649	59,38 \$
Gaffe de 6 pieds	02.220.00.649	82,48 \$
Norme NFPA 1932 (échelle portative)	02.220.00.670	38,43 \$
2 radios portatives 2 X 943,00 \$	23.030.00.725	1 886,00 \$
<b>Total</b>		<b>31 910,00 \$</b>
*transfert budgétaire		

### Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Achat de débroussailleuse	23.040.00.725	02.320.00.643	920,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **7. Avis de motion – Pour modifier l'article 8.2.1 du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable**

**2012-07-248**

Jocelyn Isabelle donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement de manière à modifier l'article 8.2.1 du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable lequel article concerne les périodes d'arrosage.

### **8. Avis de motion – Pour modifier l'article 3 du Règlement numéro 413-2011 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2012**

**2012-07-249**

Gaëtan Léveillé donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement de manière à taxer les dépenses en intérêts pour l'échéance de décembre 2012 pour les règlements 388-2010, 395-2010 et 397-2010.

### **9. Adoption du règlement numéro 413-1-2012 pour modifier le Règlement numéro 413-2011 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2012**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 20 décembre 2011, le Règlement numéro 413-2011 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2012;

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ajouter, en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), l'article 2.4 concernant une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 juin 2012, par Nicolas Gauthier et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2012-06-208;

**2012-07-250**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 413-1-2012 pour modifier le Règlement numéro 413-2011 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **10. Financement temporaire – Règlement 401-2011 (Achat et rénovation du futur hôtel de ville)**

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 9 mars 2011, le *Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville*;

**CONSIDÉRANT** les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (*art. 1093 et 1093.1 du Code municipal du Québec*);

**2012-07-251**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 1 000 000 \$, soit 83.04 % des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 401-2011 et l'émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Utilisation de solde disponible du règlement 395-2010**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du financement permanent du règlement d'emprunt 395-2010 pour les travaux d'infrastructure d'aqueduc, de drainage, de voirie et d'éclairage de rue du développement domiciliaire Réal Pellerin, il reste un solde disponible de 936,14 \$;

**CONSIDÉRANT** que l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux nous permet, entre autre, d'affecter un solde de règlement d'emprunt au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt en capital et intérêts;

**2012-07-252**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès affecte le solde disponible du règlement d'emprunt 395-2010, soit la somme de 936,14 \$, au paiement des intérêts ou d'une partie des intérêts échéant en décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

### **12. Achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour en faire le nouvel Hôtel de Ville**

2012-07-253

Il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que :

1°- La Municipalité achète de **CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE** un immeuble constitué du lot numéro **2 545 744 du cadastre du Québec, avec une bâtisse dessus construite, portant le numéro 1234, rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès**, pour le prix de **750 000,00 \$**, plus toutes taxes applicables (TPS – TVQ), le cas échéant, **payable comptant** lors de la signature de l'acte de vente qui doit avoir lieu devant **Me Jean Damphousse, notaire**, le tout, donnant suite à une **promesse de vente et d'achat** intervenue entre les parties le **4 mai 2011**;

2°- La prise de possession et le transfert du droit de propriété s'opèrent à la signature de l'acte de vente, de même que les répartitions usuelles;

3°- Le Maire, **M. Robert Landry** et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, **Mme Nathalie Vallée**, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le projet d'acte de vente par **CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE** en faveur de la **MUNICIPALITÉ**, selon les termes, conditions et stipulations ci-dessus mentionnés et contenus au projet d'acte préparé par **Me Jean Damphousse, notaire**, **AINSI** que tous autres documents ou écrits, nécessaires ou utiles aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Autorisation de signataires – Lettre d'entente # 6 – Convention collective des employés municipaux de la Mauricie (CSN) (section Saint-Étienne-des-Grès)**

2012-07-254

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, et les conseillers, messieurs Richard St-Pierre et Gaëtan Léveillé, à signer pour et au nom de la municipalité la lettre d'entente # 6 de la Convention collective des employés municipaux de la Mauricie (section Saint-Étienne-des-Grès) établissant les conditions pour les années 2012-2013-2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Approbation de la programmation des travaux - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

2012-07-255

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, appuyé de Francine Boulanger et résolu que :



## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Octroi de contrat à Beaudry & Palato inc. - Réaménagement intérieur de la Salle communautaire**

**2012-07-256**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réalisation du réaménagement de la Salle communautaire de la municipalité, à Beaudry & Palato inc., selon l'offre de services datée du 5 juin 2012, pour un montant de 8 000 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16. Octroi de contrat – BPR-Infrastructures inc. - Plans et devis pour appels d'offre – Remplacement des conduites, rue Principale**

**2012-07-257**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à BPR-Infrastructures inc. le contrat pour effectuer la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres dans le cadre du projet du remplacement des conduites de la rue Principale (priorités plan d'intervention), selon l'offre de services datée du 21 juin 2012, pour un montant de 16 675,00 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Octroi de contrat – Réfection 5<sup>e</sup> Rang – Pose d'enrobé bitumineux**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres demandant des soumissions pour la réfection du 5<sup>e</sup> Rang par la pose d'enrobé bitumineux;

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

**CONSIDÉRANT** le résultat des soumissions reçues à savoir :

Entrepreneurs				Montant Taxes incluses
Pagé Construction, div. de Sintra inc.	190 057,50 \$	9 502,88 \$	18 958,24 \$	218 518,61 \$
Les Constructions et Pavages Continental, div. Construction DJL inc.	197 170,00 \$	9 858,50 \$	19 667,71 \$	226 696,21 \$
Maskimo Construction inc.	175 950,00 \$	8 797,50 \$	17 551,01 \$	202 298,51 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	187 180,00 \$	9 359,00 \$	18 671,21 \$	215 210,21 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	149 020,00 \$	7 451,00 \$	14 864,75 \$	171 335,75 \$

**CONSIDÉRANT** que la firme Genivar a vérifié la soumission de Construction et Pavage Boisvert inc. la soumission la plus basse conforme et qu'elle en fait la recommandation;

**2012-07-258**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la réfection du 5<sup>e</sup> Rang à l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc., pour un montant de 171 335,75 \$ incluant les taxes. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 43 884,75 \$ représentant l'excédent (taxes nettes) de la dépense par rapport au montant budgété de 120 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18. Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Services professionnels – Réfection de la rue Saint-Joseph**

**2012-07-259**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de soumissions sur invitation pour des services professionnels dans le cadre de la réfection du boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture de sel déglacant**

**2012-07-260**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes métriques de sel déglacant en vrac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20. Acceptation de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès (OMH) (exercice financier 2012)**

**CONSIDÉRANT** que l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès une révision budgétaire pour l'exercice financier 2012;

**CONSIDÉRANT** que les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme doivent être acceptées par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

**CONSIDÉRANT** que l'impact de la révision budgétaire représente une hausse de 427,00 \$ pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

**2012-07-261**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès, pour l'exercice financier 2012, telle que soumise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21. Autorisation d'utilisation de bunkers au Grand Prix de Trois-Rivières par des pompiers**

**2012-07-262**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le capitaine Éric Vincent et le lieutenant Martin Milot à utiliser leur *bunker* de pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors du Grand Prix de Trois-Rivières qui se tiendra les 3, 4 et 5 août prochain. MM. Vincent et Milot sont responsables de leur bunker.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**22. Vente terrain avenue des Sapins – Renonciation du soumissionnaire retenu - Cession à M. Stéphane Normandin**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2012-06-222 par laquelle le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accordait la vente du lot numéro 2 545 498 du cadastre du Québec à M. Alain Després et à Mme Annie Matte-Lefebvre;

**CONSIDÉRANT** que M. Després et Mme Matte-Lefebvre ont renoncé à leur droit d'acheter ledit terrain comme en fait foi leur lettre datée du 13 juin 2012;

**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane Normandin, signataire de la deuxième soumission reçue à la municipalité pour la vente de ce lot, est intéressé à l'acquérir pour la somme de 2 500 \$, soit celle qui avait été offerte dans la soumission de M. Després et de Mme Matte-Lefebvre;

**2012-07-263**

**À CES CAUSES**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du lot numéro 2 545 498 du cadastre du Québec, à M. Stéphane Normandin, pour la somme de 2 500 \$. Il est convenu que les frais de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la vente dudit terrain.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2012-06-222 adoptée le 4 juin 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**23. Demande de dérogation mineure de Mme Johanne Forest et de M. Luc Binette à l'égard de l'immeuble sis au 15, Place du Moulin, lot 4 573 179 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par madame Johanne Forest et monsieur Luc Binette consiste à permettre la construction d'une

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

maison unifamiliale isolée au 15, Place Du Moulin, lot 4 573 179 de la zone Ra-03, à 7,6 mètres de l'emprise de rue;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne respecte pas le règlement de zonage 234-90, article 75, qui stipule que la marge avant d'un bâtiment principal doit se situer entre 11 mètres et 16 mètres de l'emprise de rue;

**CONSIDÉRANT** que le terrain n'a qu'une profondeur de 31,27 mètres et le fait de placer la maison à 11 mètres de l'emprise de rue laisserait une cour arrière de seulement 10,25 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la résidence sise au 760, rue Principale affiche une marge latérale de 8,2 m. sur la Place du Moulin étant ainsi dans un alignement similaire à la résidence à construire des requérants;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Johanne Forest et de monsieur Luc Binette;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

**2012-07-264**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Johanne Forest et monsieur Luc Binette, concernant le 15, Place du Moulin, lot 4 573 179 de la zone Ra-03, à l'effet d'autoriser la construction d'une maison unifamiliale isolée à 7,6 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **24. Demande de dérogation mineure de Mme Annabelle Bourassa à l'égard de l'immeuble sis au 360, rue Louis, lot 2 546 545 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par madame Annabelle Bourassa consiste à régulariser l'implantation avant gauche de la maison à 7,45 mètres de l'emprise de rue, sise au 360, rue Louis, lot 2 546 545 de la zone Rr-01;

**CONSIDÉRANT** que la marge avant minimale permise pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la zone Rr-01 est de 7,6 mètres, selon le règlement de zonage 234-90, article 75;

**CONSIDÉRANT** que cette résidence a été construite vers 1975 et son positionnement depuis ce temps n'a pas causé de préjudice au voisinage. La courbe de l'emprise de rue fait en sorte que la marge avant varie de 7,45 m à 8,28 m;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Annabelle Bourassa;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

**2012-07-265**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Annabelle Bourassa et concernant le 360, rue Louis, lot 2 546 545, zone Rr-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

### 25. Résolution pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Appui à la Municipalité de Maskinongé

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 166-06-12, adoptée par le conseil de la Municipalité de Maskinongé le 4 juin dernier, concernant la problématique vécue par les propriétaires des secteurs ruraux sur la mise aux normes de leur système d'évacuation des eaux usées de leur résidence isolée;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Maskinongé est membre de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM);

**CONSIDÉRANT** qu'un membre de la FQM peut présenter, en vertu de l'article 18 des Règlements généraux, une proposition à l'assemblée générale annuelle des membres, selon certaines dispositions, qui aura lieu le 29 septembre 2012;

**CONSIDÉRANT** que pour la mise aux normes de l'évacuation et le traitement des eaux usées de leur résidence isolée, les propriétaires des secteurs ruraux ne reçoivent aucune subvention comme ont pu bénéficier les propriétaires de résidences urbaines par les programmes d'aide financière d'assainissement municipal;

**2012-07-266**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la Municipalité de Maskinongé dans sa décision de déposer, pour discussion à l'assemblée générale annuelle des membres de la FQM, une demande pour développer avec les Ministères un programme d'aide financière pour les propriétaires des secteurs ruraux dans la mise aux normes de l'évacuation et du traitement des eaux usées de leur résidence isolée.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à la FQM et à la Municipalité de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 26. Motion de félicitations – Madame Audrey Potz – Super Finale Espoir de Plongeon Québec

**2012-07-267**

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement madame Audrey Potz pour avoir remporté un doublé d'or lors de la Super Finale Espoir de Plongeon Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 27. Motion de félicitations – M. Scott Carrier – Repêchage dans l'équipe des Saguenéens de Chicoutimi

**2012-07-268**

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement monsieur Scott Carrier, joueur dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec, pour son repêchage au sein de l'équipe Les Saguenéens de Chicoutimi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

### 28. Motion de félicitations – Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière – Prix d'excellence en formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec

2012-07-269

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la municipalité, pour l'obtention du *Prix d'excellence en formation 2012* de l'Association des directeurs municipaux du Québec. Ce prix lui a été remis puisqu'elle est l'une des personnes ayant suivi le plus de formations et d'activités de perfectionnement, de façon régulière, depuis 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 29. Motion de félicitations – Comité organisateur de la Fête Nationale

2012-07-270

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la Fête Nationale pour l'élaboration des activités et le succès obtenu à cette occasion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 30. Affaires diverses

#### 30.1 Autorisation – Dépôt d'une requête en homologation de transaction – Matricule # 6143-94-5548

**CONSIDÉRANT** la transaction signée le 21 juillet 2011 avec le propriétaire de l'immeuble portant le matricule n° 6143-94-5548;

**CONSIDÉRANT** que cette transaction n'a pas été respectée;

2012-07-271

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise ses procureurs Tremblay Bois Migneault Lemay à déposer à la Cour Supérieure une requête en homologation de cette transaction aux fins d'obtenir toutes les ordonnances utiles pour assurer le respect de la réglementation municipale et du contenu de la transaction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

#### Période de questions

Début : 20 h 15

Fin : 20 h 16

### 31. Clôture de la séance

2012-07-272

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière